

MATURITÉ PROFESSIONNELLE

à orientation Santé et social (MP-S2)

La maturité professionnelle est une formation approfondie en culture générale qui complète une formation professionnelle initiale (apprentissage), afin de permettre l'accès aux niveaux supérieurs de formation. Il existe différentes orientations de la maturité professionnelle, selon le domaine d'études HES visé.

La maturité professionnelle à orientation Santé et social permet l'accès aux Hautes écoles spécialisées (HES), domaine santé ou domaine social, sous réserve des conditions d'admission propres à chaque filière.

- Le détenteur d'un CFC qui n'est pas apparenté au domaine d'étude de la HES visée devra, en plus de l'obtention de la maturité professionnelle dans l'orientation correspondante, remplir des conditions supplémentaires (p.ex. année de pratique professionnelle dans le domaine concerné).
- L'accès à des filières de formation supérieure dans un autre domaine que ceux prévus par l'orientation de la maturité professionnelle choisie peut être soumis à des conditions particulières (examens, cours de rattrapage, passerelle...).
- Pour les titulaires d'une maturité professionnelle, l'accès à toutes les facultés universitaires et aux filières des écoles polytechniques est soumis à la réussite d'un examen complémentaire (appelé « examen passerelle ») après une préparation d'au moins un an.

Le candidat qui s'inscrit est responsable de la cohérence de son choix d'orientation de la maturité professionnelle. Il lui incombe, donc, de se renseigner au besoin sur ce point **auprès de la HES** dans laquelle il envisage de poursuivre sa formation.

Les conditions d'admission variant d'une filière HES à l'autre, veuillez vous référer aux sites de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale <http://www.hes-so.ch/>

Pour les autres filières : www.orientation.ch/ecoles < Recherche par types d'école

Les voies de formation

Pour information, les filières de maturité professionnelle suivies en parallèle à une formation initiale (apprentissage) sont désignées par l'abréviation "MP1" ; celles suivies après l'obtention d'un CFC le sont par "MP2".

Actuellement en Valais seule la filière MP2 est proposée pour l'orientation Santé et social, cependant cette filière est peut être suivie soit à plein-temps sur une année soit à temps partiel sur deux ans.

MP2-S2 à plein-temps, sur une année, après l'apprentissage (post-CFC)

Organisation

Pour ceux qui effectuent la MP-S2 après la réussite de leur apprentissage, les cours sont dispensés durant une année scolaire à plein-temps à l'École professionnelle, d'août à juillet, à raison de 4,5 journées de cours par semaine. Les dates sont publiées dans le Bulletin Officiel ainsi que sur le site Internet de l'école, durant l'été.

Contribution financière

L'enseignement menant à la maturité professionnelle dispensé dans les écoles professionnelles publiques est gratuit à l'exception des frais assumés directement par l'école pour le compte de l'étudiant.

Ainsi, une participation aux frais (photocopies, fournitures, etc.) sera encaissée durant les premières semaines de cours. Les livres et autres photocopiés sont entièrement à la charge de l'étudiant, qui doit prévoir un budget d'environ CHF 1'000.- pour couvrir ces éléments.

Conditions d'admission

Pour être admis à la maturité professionnelle après l'apprentissage (post-CFC), il faut remplir **TOUTES** les conditions décrites ci-dessous :

- Être titulaire d'un certificat fédéral de capacité,
- Respecter le délai d'inscription,
- Présenter un dossier de candidature complet (voir ci-dessous) annexé au formulaire d'inscription officiel :
 - ▷ Une photocopie du CFC et des notes obtenues (pour ceux qui accomplissent leur dernière année d'apprentissage au moment de l'inscription, une photocopie des bulletins de notes délivrés par l'école avant le dernier semestre de la formation CFC),
 - ▷ Une photocopie des notes obtenues en dernière année du cycle d'orientation, et le cas échéant, d'autres écoles,
 - ▷ Une attestation de domicile avec indication de la date d'arrivée dans la commune de domicile ainsi que de la provenance (domicile précédent) ; ce document est indispensable pour le traitement du dossier (en cas de domicile hors du canton du Valais, la procédure intercantonale devra être appliquée).

Pour les candidats qui ont terminé la troisième année du cycle d'orientation :

- Avoir obtenu le diplôme du cycle d'orientation et, de plus :
 - 4 niveaux I, dont 3 supérieurs ou égaux à 4 ;
 - 3 niveaux I, dont 2 supérieurs ou égaux à 4.0, et 1 niveau II supérieur ou égal à 4.5 ;
 - 2 niveaux I, dont 1 supérieur ou égal à 4.0 et 2 niveaux II, dont un au moins est supérieur ou égal à 5.0 et l'autre est supérieur ou égal à 4.5 ;
 - 1 niveau I et 3 niveaux II, dont 2 au moins sont supérieurs ou égaux à 5.0 et le dernier est supérieur ou égal à 4.5 ;
 - 4 niveaux II, dont 3 au moins sont supérieurs ou égaux à 5.0 et le dernier est supérieur ou égal à 4.5.
- Les élèves qui ne satisfont pas à ces exigences doivent réussir un examen d'admission organisé par le SFOP qui se compose d'épreuves en français, allemand et mathématiques, dont le niveau correspond à celui attendu en fin de 11CO en niveau 1.

Pour les candidats qui ont rejoint la voie gymnasiale au terme de leur deuxième année de cycle d'orientation (dans un collège/gymnase cantonal) :


- Avoir terminé la 1^{re} année de collège avec succès ;
- En cas d'échec en 1^{re} année de collège, présenter, dans chacune des branches français, allemand et mathématiques, une moyenne annuelle supérieure ou égale à 4.0. Les candidats qui ne remplissent pas cette exigence doivent réussir un examen d'admission portant sur toutes les branches insuffisantes. Cet examen est organisé par le SFOP.

Pour les candidats qui ont obtenu le certificat de l'école préprofessionnelle (EPP) en voie générale :

- Avoir une moyenne finale d'au moins 4.8 dans le premier groupe et une moyenne générale d'au moins 4.5.

Une admission en MP2 est aussi possible si :

- Le candidat a obtenu, au terme de la procédure de qualification CFC, une note globale supérieur ou égale à 5.0, ou atteint une moyenne supérieure ou égale à 5.0 aux prestations préalables (moyenne, arrondie au dixième, de l'ensemble des moyennes semestrielles globales figurant sur les bulletins de notes délivrés par l'école avant le dernier semestre de la formation professionnelle initiale).

 Il est important de relever que le programme d'enseignement de la maturité professionnelle, fixé par le plan d'études cadre fédéral dans les branches fondamentales (mathématiques et langues), est conçu dans le prolongement du programme du cycle d'orientation en niveau I. Cependant, afin de ne pas limiter trop strictement l'accès à l'enseignement menant à la MP aux seules personnes qui auraient suivi le niveau I, et aussi (pour la MP2) afin de tenir compte du développement qu'un candidat a pu connaître dans son parcours professionnel, les conditions minimales d'admission considèrent un champ plus large de profils.

Il existe des **cours de préparation à l'examen d'admission en MP2** qui peuvent être suivis durant l'année scolaire précédant l'entrée en MP2. Leur fréquentation est recommandée également aux candidats qui remplissent les conditions mais qui n'ont pas eu l'occasion, lorsqu'ils ont fréquenté le CO ou dans le cadre de leur formation CFC, d'acquérir, de maintenir ou d'améliorer la maîtrise du programme de 11CO niveau I dans les branches à niveau qui font partie du domaine fondamental de la MP.

Cette formation de 180 périodes (algèbre, français, allemand) est donnée le samedi matin, durant une année, et permet d'atteindre le niveau 1 de fin de cycle d'orientation. Les résultats obtenus dans le contexte des cours de préparation sont pris en compte dans le cadre de l'examen d'admission.

Les informations relatives à ces cours sont disponibles sur le site www.epcasion.ch.

MP2-S2 à temps partiel, sur deux ans, après l'apprentissage (post-CFC)

Organisation

Pour ceux qui effectuent la MP-S2 après la réussite de leur apprentissage, les cours sont dispensés à l'École professionnelle, d'août à juillet, durant deux années scolaires à temps partiel selon la planification suivante :

1^{ère} année

Les cours ont lieu le lundi (8h de cours), le mardi (8h de cours) et le mercredi matin (2h de cours).

A la fin de la 1^{ère} année ont lieu les examens finaux avancés des branches suivantes : français, allemand, mathématiques.

2^e année

Les cours ont lieu le mercredi matin (2h de cours), le jeudi (8 ou 9h de cours) et le vendredi (8 ou 9h de cours).

A la fin de la 2^e année ont lieu les examens finaux des branches suivantes : sciences naturelles, sciences sociales, anglais.

Les dates et les jours de cours sont publiés dans le Bulletin Officiel, ainsi que sur le site Internet de l'école, durant l'été.

Contribution financière

L'enseignement menant à la maturité professionnelle dispensé dans les écoles professionnelles publiques est gratuit à l'exception des frais assumés directement par l'école pour le compte de l'étudiant.

Ainsi, une participation aux frais (photocopies, fournitures, etc.) sera encaissée durant les premières semaines de cours. Les livres et autres photocopiés sont entièrement à la charge de l'étudiant, qui doit prévoir un budget d'environ CHF 1'000.- pour couvrir ces éléments.

Conditions d'admission

Pour être admis à la maturité professionnelle après l'apprentissage (post-CFC), il faut remplir **TOUTES** les conditions décrites ci-dessous :

- Être titulaire d'un certificat fédéral de capacité,
- Respecter le délai d'inscription,
- Présenter un dossier de candidature complet (voir ci-dessous) annexé au formulaire d'inscription officiel :
 - ▷ Une photocopie du CFC et des notes obtenues (pour ceux qui accomplissent leur dernière année d'apprentissage au moment de l'inscription, une photocopie des bulletins de notes délivrés par l'école avant le dernier semestre de la formation CFC),
 - ▷ Une photocopie des notes obtenues en dernière année du cycle d'orientation, et le cas échéant, d'autres écoles,
 - ▷ Une attestation de domicile avec indication de la date d'arrivée dans la commune de domicile ainsi que de la provenance (domicile précédent) ; ce document est indispensable pour le traitement du dossier (en cas de domicile hors du canton du Valais, la procédure intercantonale devra être appliquée).

Pour les candidats qui ont terminé la troisième année du cycle d'orientation :

- Avoir obtenu le diplôme du cycle d'orientation et, de plus :
 - 4 niveaux I, dont 3 supérieurs ou égaux à 4 ;
 - 3 niveaux I, dont 2 supérieurs ou égaux à 4.0, et 1 niveau II supérieur ou égal à 4.5 ;
 - 2 niveaux I, dont 1 supérieur ou égal à 4.0 et 2 niveaux II, dont un au moins est supérieur ou égal à 5.0 et l'autre est supérieur ou égal à 4.5 ;
 - 1 niveau I et 3 niveaux II, dont 2 au moins sont supérieurs ou égaux à 5.0 et le dernier est supérieur ou égal à 4.5 ;
 - 4 niveaux II, dont 3 au moins sont supérieurs ou égaux à 5.0 et le dernier est supérieur ou égal à 4.5.
- Les élèves qui ne satisfont pas à ces exigences doivent réussir un examen d'admission organisé par le SFOP qui se compose d'épreuves en français, allemand et mathématiques, dont le niveau correspond à celui attendu en fin de 11CO en niveau 1.

Pour les candidats qui ont rejoint la voie gymnasiale au terme de leur deuxième année de cycle d'orientation (dans un collège/gymnase cantonal) :


- Avoir terminé la 1^{re} année de collège avec succès ;
- En cas d'échec en 1^{re} année de collège, présenter, dans chacune des branches français, allemand et mathématiques, une moyenne annuelle supérieure ou égale à 4.0. Les candidats qui ne remplissent pas cette exigence doivent réussir un examen d'admission portant sur toutes les branches insuffisantes. Cet examen est organisé par le SFOP.

Pour les candidats qui ont obtenu le certificat de l'école préprofessionnelle (EPP) en voie générale :

- Avoir une moyenne finale d'au moins 4.8 dans le premier groupe et une moyenne générale d'au moins 4.5.

Une admission en MP2 est aussi possible si :

- Le candidat a obtenu, au terme de la procédure de qualification CFC, une note globale supérieur ou égale à 5.0, ou atteint une moyenne supérieure ou égale à 5.0 aux prestations préalables (moyenne, arrondie au dixième, de l'ensemble des moyennes semestrielles globales figurant sur les bulletins de notes délivrés par l'école avant le dernier semestre de la formation professionnelle initiale).

 Il est important de relever que le programme d'enseignement de la maturité professionnelle, fixé par le plan d'études cadre fédéral dans les branches fondamentales (mathématiques et langues), est conçu dans le prolongement du programme du cycle d'orientation en niveau I. Cependant, afin de ne pas limiter trop strictement l'accès à l'enseignement menant à la MP aux seules personnes qui auraient suivi le niveau I, et aussi (pour la MP2) afin de tenir compte du développement qu'un candidat a pu connaître dans son parcours professionnel, les conditions minimales d'admission considèrent un champ plus large de profils.

Il existe des **cours de préparation à l'examen d'admission en MP2** qui peuvent être suivis durant l'année scolaire précédant l'entrée en MP2. Leur fréquentation est recommandée également aux candidats qui remplissent les conditions mais qui n'ont pas eu l'occasion, lorsqu'ils ont fréquenté le CO ou dans le cadre de leur formation CFC, d'acquérir, de maintenir ou d'améliorer la maîtrise du programme de 11CO niveau I dans les branches à niveau qui font partie du domaine fondamental de la MP.

Cette formation de 180 périodes (algèbre, français, allemand) est donnée le samedi matin, durant une année, et permet d'atteindre le niveau 1 de fin de cycle d'orientation. Les résultats obtenus dans le contexte des cours de préparation sont pris en compte dans le cadre de l'examen d'admission.

Les informations relatives à ces cours sont disponibles sur le site www.epcasion.ch.

Programme

Domaine fondamental		Nombre de périodes
Langues	Français	240
	Allemand	160
	Anglais	160
Mathématiques		200
Domaine spécifique		
	Sciences sociales (Sociologie, Psychologie, Philosophie)	100 + 100 + 40
	Sciences naturelles (Biologie, Chimie, Physique)	80 + 80 + 40
Domaine complémentaire		
	Histoire et institutions politiques	120
	Economie et droit	120
Travail interdisciplinaire		
	Travail interdisciplinaire centré sur un projet (TIP)	40
Total des périodes		1480

Critères de promotion

L'élève est promu au semestre suivant, si toutes les conditions ci-après sont réunies :

- la note globale (moyenne générale arrondie à la 1^{re} décimale) est égale ou supérieure à 4,0 (la note semestrielle du TIB n'est pas prise en compte) ;
- deux notes de branche au maximum sont inférieures à 4,0 ;
- la somme des écarts entre les notes de branches insuffisantes et la note de 4,0 est inférieure ou égale à 2,0.

La personne qui ne remplit pas les conditions de promotion à la fin d'un semestre est :

- promue une fois provisoirement ;
- si elle ne remplit pas une seconde fois les conditions de promotion, elle est exclue de l'enseignement menant à la maturité professionnelle.

Renseignements

Ce document se trouve sur le site <http://www.epcasion.ch> < Les sections < Maturités professionnelles

Ecole professionnelle commerciale et
artisanale
Avenue de France 25
1950 SION
027 606 43 00
<http://www.epcasion.ch>
Contact : secretariat@epcasion.ch

Office d'orientation scolaire et
professionnelle du Valais romand
Av. de France 23
1950 SION
027 606 45 00
<http://www.vs.ch/orientation>



Le délai d'inscription doit être absolument respecté ; il figure sur le formulaire d'inscription.